

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/06/2015

Date d'affichage : 04 /06/2015

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du Lundi 15 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Patrick CLAUDEL / Jean-Jacques GABERT à Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que, dans le but de permettre à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Peirin la construction d'un nouvel établissement conforme aux normes actuelles, le Conseil Municipal a, par délibération n° 2012-079 en date du 26 juin 2012, approuvé la conclusion d'une convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA.

Par cette convention, l'Établissement Public Foncier PACA était chargé dans une première phase, une mission d'impulsion foncière (études préalable et portage foncier), et en seconde phase, une mission de réalisation sur le secteur dans l'objectif de réaliser une résidence pour saisonniers et des logements permanents.

Pour contribuer au financement de la construction du futur établissement, l'EHPAD Peirin a cédé l'ensemble bâti sis 2 place de la Liberté (sections cadastrées AO 275, AO 277 et AO 523) d'une superficie de 1 648 m<sup>2</sup> à l'EPF PACA au prix de deux millions d'euros.

CM 15/06/2015

N° 2015/108

**RACHAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA DU SITE DE LA MAISON DE RETRAITE PEIRIN**

Monsieur le Maire expose que l'appel à candidatures lancé par la commune et l'EPF en a été infructueux, les projets ne répondant pas au cahier des charges qui prévoyait, notamment, un pourcentage de 40 % de logements aidés.

Conformément à la convention d'intervention signée, les parties peuvent convenir de mettre fin à celle-ci et la commune est appelée à racheter le bien à l'EPF pour le montant de l'acquisition augmenté des frais engagés par l'EPF et actualisés annuellement, soit 2 102 169,75 € H.T.

Le service de France Domaine a estimé dans son avis n° 2015-042V0913 en date du 02 juin 2015 la valeur vénale de ce bien à 2 200 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rachat de l'immeuble sis 2 place de la Liberté, cadastré parcelles AO 275, AO 277 et AO 523 d'une superficie totale de 1 648 m<sup>2</sup> à l'Etablissement Public Foncier PACA au prix de 2 102 169,75 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de rendre effective cette décision.

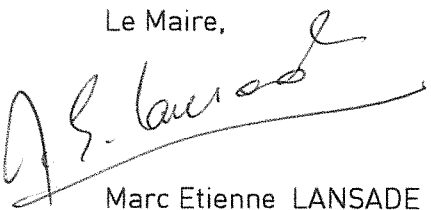
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de racheter de l'immeuble sis 2 place de la Liberté, cadastré parcelles AO 275, AO 277 et AO 523 d'une superficie totale de 1 648 m<sup>2</sup> à l'Etablissement Public Foncier PACA au prix de 2 102 169,75 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de rendre effective cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



  
Marc Etienne LANSADE